

Préparation aux examens Intermédiaire d'assurance AFA

Lieu de la formation : Lausanne

Dates de la formation : Octobre 2024 à février 2025

Dates des examens : Mars 2025



IRPP

IRPP - Institut Romand de Perfectionnement Professionnel - propose des formations en matière d'assurance, de prévoyance et de conseil financier destinées aussi bien aux professionnels de ces domaines qu'aux personnes privées souhaitant développer ou parfaire leurs connaissances.

Orientées pratiques, nos formations sont directement applicables au quotidien. L'expertise, le savoir-faire et la solide expérience de nos formateurs sont mis à votre disposition afin de vous garantir un lien le plus étroit possible avec vos besoins quotidiens.

En outre, mettant l'accent sur une utilisation la plus adéquate de votre temps et de celui de vos collaborateurs, nos formations sont proposées aussi bien en présentiel qu'en ligne.

Nos services :

- Préparation aux examens du diplôme IAF de Conseiller financier
- Préparation aux examens d'intermédiaire d'assurance AFA
- Formations certifiées par le label de qualité Cicero
- Cours spécifiques sur différents thèmes liés à l'assurance, la prévoyance et le conseil financier

Table des matières

Nos avantages	Page 3
Indications relatives aux formations	Page 4
Formation AFA	Pages 5 et 6
Dates et lieu de formation	Page 6
Finance d'inscription	Page 7
Inscription à la formation	Page 8

Nos avantages

Des professionnels reconnus et de qualité

Profitez de l'expérience et de l'expertise de nos intervenants, tous des professionnels confirmés et reconnus dans leur domaine de compétence.

Formations orientées pratique

Directement applicable, la théorie acquise lors de nos formations est au service de vos activités aussi bien professionnelles que privées.

Solutions individuelles pour votre entreprise

Partagez avec nous vos souhaits et vos idées. Nous construirons ensemble un programme personnalisé et sur mesure. Nos formations peuvent vous être proposées aussi bien dans vos locaux que dans un lieu à proximité.

Rapport qualité/prix

Nous vous garantissons un rapport qualité/prix attractif.

Crédits Cicero

Pour les personnes déjà certifiées Cicero (le label de qualité de l'industrie suisse de l'assurance), nos cours, séparés par modules, vous permettent également de bénéficier de crédits Cicero.

Indications relatives aux formations

Inscriptions à la formation

Vous pouvez vous inscrire par courrier électronique à inscriptions@irpp.ch en joignant la dernière page de la brochure. Une fois inscrit, vous recevrez un courrier de confirmation.

Programme et finance d'inscription

Le programme et la facture sont adressés par courriel quelques semaines avant le début de la formation. Le paiement doit avoir été acquitté avant le début de la formation. Nous vous rendons attentif au fait que si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler la formation.

Absences ou annulation

Si le participant est empêché de participer à une journée de cours, il doit lui-même faire le nécessaire pour acquérir le contenu enseigné. En cas d'absences prolongées, le participant doit s'adresser à IRPP afin de convenir d'une éventuelle solution.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant le début de la formation, la totalité de la finance d'inscription reste due. Des modifications peuvent être apportées en fonction du nombre de participants ou pour d'autres raisons liées à l'organisation. Les informations utiles seront dès lors communiquées aux personnes concernées

Inscription aux examens

Chaque participant est lui-même responsable pour son inscription aux examens. La période d'inscription est indiquée sur le [site de l'AFA](#). L'inscription devra se faire sur [Edumanager](#). Les frais d'examens seront facturés aux participants directement par l'AFA.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site de l'AFA ou prendre contact par téléphone au 031 328 26 26 ou par e-mail à info@vbv-afa.ch.

Supports de cours

Le participant reçoit divers supports de notre part.

Pour l'apprentissage de la matière requise, l'AFA met aussi à disposition les quatre livres suivants :

- Industrie de l'assurance et droit relatif aux intermédiaires
- Connaissances juridiques
- Assurances de personnes et assurances sociales
- Assurances de choses et de patrimoine

Les livres peuvent être commandés sur le site internet [Compendio](#) ou dans des librairies telles que la Fnac ainsi que Payot. Nous vous recommandons vivement de vous les procurer.

Une formation reconnue dans le domaine de l'assurance ainsi que par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA

On entend par intermédiaire d'assurance toute personne qui, quelle que soit sa désignation, agit pour des entreprises d'assurance ou d'autres personnes en vue de la conclusion de contrats d'assurance ou conclut de tels contrats. Art. 40, LSA (Loi sur la surveillance des assurances)

Sur mandat de la FINMA, l'examen d'intermédiaire d'assurance AFA est organisé par l'association pour la formation professionnelle en assurance.

Public cible

- ✓ Collaborateurs de compagnies d'assurance ou de sociétés de courtage voulant valider leurs connaissances par un certificat reconnu au niveau fédéral ;
- ✓ Professionnels souhaitant se réorienter ou se perfectionner dans le domaine des assurances ;
- ✓ Particuliers désirant acquérir de solides connaissances de leurs assurances au quotidien.

Objectifs de la formation

- ✓ Développer vos compétences dans le domaine des assurances ;
- ✓ Obtenir de meilleurs résultats dans vos conseils à la clientèle ;
- ✓ Réussir les examens d'intermédiaire d'assurance AFA ;
- ✓ Assurer votre avenir professionnel dans un domaine en constante évolution.

Programme

- ✓ **Module 1**
Industrie de l'assurance
Caractéristiques de l'assurance, entreprises d'assurance, gestion des risques, système de financement, rémunération et intermédiation
Notions juridiques
Droit des assurances privées (LSA et LCA), Code civil et code des obligations, Compliance (LPD, LBA, LCD, LPCC, LCart) et surveillance, statut et responsabilité de l'intermédiaire
- ✓ **Module 2**
Assurances sociales
Obligation légale du maintien du paiement du salaire, AVS, AI, APG, PC, LPP, LAA et LAMal
Assurances de personnes
Vie individuelle (3a et 3b), assurance maladie/accident individuelle ou collective pour les soins, assurance indemnités journalières maladie/accident individuelle ou collective, coordination.
- ✓ **Module 3**
Assurances de choses
Inventaire du ménage, objets de valeurs, bâtiment, construction, casco véhicules à moteur, mobilier de l'entreprise, assurances techniques et assurances transports
Assurances de patrimoine
Définitions et bases légales, RC privée, RC immeuble, RC du maître de l'ouvrage, RC d'entreprise et RC professionnelle, RC véhicules à moteur, protection juridique privée, protection juridique circulation, protection juridique entreprise et assurances spéciales de patrimoine

Titre et reconnaissances

La qualification obtenue débouche sur le titre d' « Intermédiaire d'assurance AFA ».

Ce titre donne droit à l'inscription dans le Registre des intermédiaires FINMA ainsi que l'enregistrement en qualité de membre CICERO, label de qualité de l'industrie suisse de l'assurance.

Prérequis

Travailler dans le domaine des assurances ou la volonté d'évoluer / de se perfectionner dans ce domaine.

Formateur

Blerim Osmani

- ✓ Brevet fédéral de Conseiller financier
- ✓ Brevet fédéral de Spécialiste en assurances sociales
- ✓ Certificat FSEA de formateur d'adultes
- ✓ Expert aux examens d'Intermédiaire d'assurance AFA

Autres informations

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations ?

N'hésitez pas à nous contacter

✉ inscriptions@irpp.ch ☎ 078 905 22 23.

Dates et lieux de formation

Les cours auront lieu à Lausanne.

Le lieu exact sera transmis une fois l'inscription confirmée.

Horaires : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Industrie de l'assurance & Notions juridiques	
Jeudi 24.10.2024	Introduction au cours et aux examens & Industrie de l'assurance
Jeudi 31.10.2024	Industrie de l'assurance & Notions juridiques de l'assurance
Jeudi 07.11.2024	Notions juridiques de l'assurance
Assurances sociales & Assurances de personnes	
Jeudi 21.11.2024	Assurances sociales & assurances de personnes
Jeudi 28.11.2024	Assurances sociales & assurances de personnes
Mardi 03.12.2024	Assurances sociales & assurances de personnes
Jeudi 12.12.2024	Assurances sociales & assurances de personnes
Assurances de choses & Assurances de patrimoine	
Jeudi 09.01.2025	Assurances de choses
Mercredi 15.01.2025	Assurances de choses
Jeudi 16.01.2025	Assurances de patrimoine
Révisions	
Vendredi 07.02.2025	Préparation examen écrit
Jeudi 13.02.2025	Préparation examen écrit
Jeudi 20.02.2025	Préparation examen oral
Jeudi 27.02.2025	Préparation examen oral

Finance d'inscription

Pour l'entier de la formation : CHF 2'900.- par participant

Dès 3 inscriptions collectives pour la même session de formation - 5 %*

Dès 6 inscriptions collectives pour la même session de formation - 10 %*

Partenariat*

10 % de réduction, dès la 1^{ère} inscription, pour les collaborateurs des sociétés membres de l'Association des Courtiers en Assurances (ACA).



*Rabais non-cumulatifs

Inscription par module

Modules	Nombre de jours / Périodes	CICERO	Prix en CHF
Module 1 : Industrie de l'assurance et notions juridiques	3 jours / 24 périodes	24	850.-
Module 2 : Assurances sociales et de personnes	4 jours / 32 périodes	32	1'100.-
Module 3 : Assurances de choses et de patrimoine	3 jours / 24 périodes	24	850.-
Préparation à l'examen écrit	2 jours / 16 périodes		600.-
Préparation à l'examen oral	2 jours / 16 périodes		600.-

* Il est possible de s'inscrire aux journées de préparation uniquement pour l'examen écrit ou pour l'examen oral. En revanche, ces journées doivent être combinées avec au minimum l'un des modules 1 à 3.

Les places étant limitées, les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée selon le célèbre adage « premier arrivé, premier servi ».

Le paiement doit avoir été acquitté avant le début des cours.

Inscription à la formation

Indications du participant

Nom Prénom

Date de naissance

Rue CP Ville

Téléphone portable E-mail

Indications de l'employeur

Nom de l'entreprise

Rue CP Ville

E-mail Téléphone

Correspondance et facture à envoyer

à l'adresse du participant à l'adresse de l'employeur

Par ma signature, j'accepte les conditions mentionnées sur le présent formulaire d'inscription.

Lieu et date

.....

Signature du participant

.....

Dans le cas où la correspondance et les factures sont à adresser à l'employeur, celui-ci est tenu de signer également le formulaire d'inscription et s'engage ainsi à payer le montant de la facture.

Lieu et date

.....

Signature de l'employeur

.....